



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Hall à l'intérieur du bâtiment du conseil de l'union européenne, "Justus Lipsius" (Bruxelles).

18/02/2008 - Référence de l'image : P015622 © Ministère des Affaires étrangères et européennes. Photo : F. de La Mure

Archives diplomatiques

LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE- LA BELGIQUE

Dossier pédagogique

ILS ONT DIT OUI... OU NON A LA CECA. POURQUOI ?

Le Royaume de Belgique

Vous êtes un diplomate du Royaume de Belgique et vous devez participer à une conférence internationale.

En 5 minutes, vous devez :

- **Présenter la situation de votre pays en Europe en 1950,**
- **Montrer que la Belgique est déjà engagée dans un processus d'union avec ses voisins,**
- **Expliquer votre choix d'adhérer à la Communauté européenne du charbon et de l'acier.**

INFORMATION

En Belgique, le texte est ratifié au Sénat le 5 février 1952 par 102 voix contre 4 et 58 abstentions dont les socialistes inquiets des répercussions de la CECA sur l'industrie minière. Le 12 juin 1952, la Chambre des députés adopte à son tour les accords par 191 voix contre 13 et 13 abstentions.

Pour préparer votre allocution, vous disposez d'une série de documents :

Document 1 : un tableau comparant la situation des principales puissances européennes en 1950.

Document 2 : un discours d'un homme politique belge majeur.

Document 3 : un diagramme présentant la production d'acier après 1945.

Document 4 : un extrait du projet de loi de ratification déposé par le gouvernement belge, texte en français et en flamand.

Document 5 : un télégramme de Paul Struyve à Robert Schuman, février 1952.

Document 6 : un extrait d'une étude sur la construction européenne.

Document 1 : tableau comparant la situation des principales puissances européennes en 1950.

	France	Allemagne (RFA)	Italie	Belgique	Pays-Bas	Luxembourg	Royaume-Uni
Population (1949)	42 millions	49 millions	48 millions	8,6 millions	11 millions	0,3 million	50 millions
Impact de la Seconde Guerre mondiale	<ul style="list-style-type: none"> - Occupation allemande, 1940-1944 - Vainqueur 1945 - Membre du Conseil de sécurité de l'ONU 	<ul style="list-style-type: none"> - IIIe Reich : attaque et occupation de l'Europe - Vaincu et occupé en 1945 	<ul style="list-style-type: none"> - Italie fasciste : alliée du IIIe Reich - Changement de camp en 1943 	<ul style="list-style-type: none"> - Occupation allemande 1940-1944. 	<ul style="list-style-type: none"> - Occupation allemande 1940-1945 	<ul style="list-style-type: none"> - Occupation allemande 1940-1944 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire non occupé. - Vainqueur 1945. - Une des 3 puissances majeures - Membre du Conseil de sécurité de l'ONU.
Situation politique en 1949	République démocratique	<ul style="list-style-type: none"> - Renaissance d'une démocratie - souveraineté limitée - Allemagne divisée en 2 états : RFA-RDA 	République démocratique (1946)	Monarchie constitutionnelle, démocratie	Monarchie constitutionnelle, démocratie	Monarchie constitutionnelle, démocratie	Monarchie constitutionnelle, démocratie
Produits intérieurs bruts (milliards de \$)	1938 : 187 mds \$ 1945 : 102 1949 : 205	1938 : 342 mds \$ 1945 : 302 1949 : 323	1938 : 144 mds \$ 1945 : 87 1949 : 152				1938 : 298 mds \$ 1945 : 347 1949 : 350
Evolution particulière				La Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg ont fondé en 1944 une union économique afin d'être plus forts face à leurs grands voisins.			
Place dans les relations internationales	<ul style="list-style-type: none"> - Ces 7 états reçoivent tous une aide américaine dans le cadre du Plan Marshall (1948). - Ils font partie du Conseil de l'Europe, première organisation européenne créée en 1949 mais sans véritable pouvoir. - Ils sont aussi membres de l'Organisation du Traitée de l'Atlantique Nord (OTAN) face à l'URSS et ses alliés. 						

Document 2 : discours de Paul-Henri Spaak. Les espoirs d'un homme politique belge majeur.



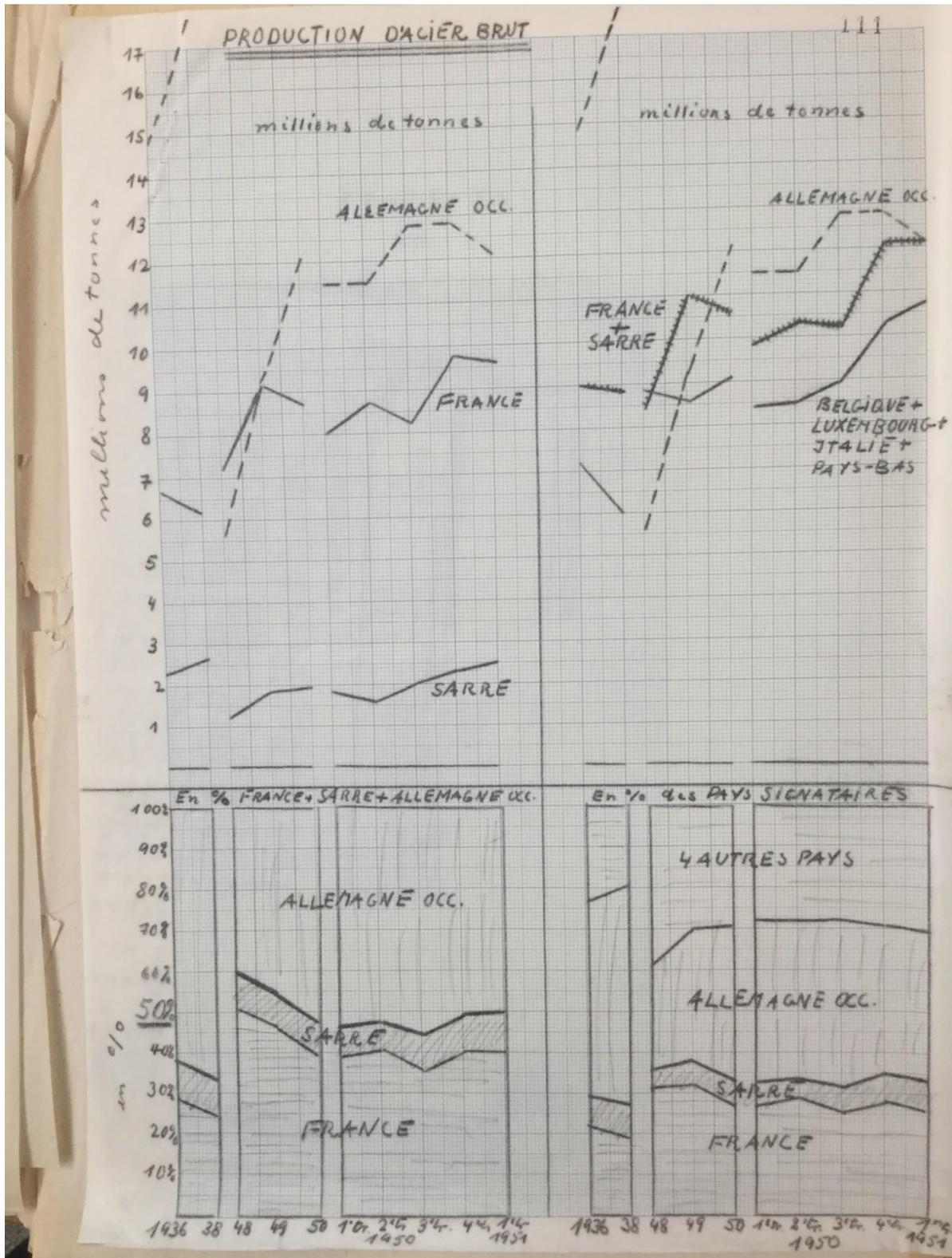
Paul-Henri Spaak (1899-1971) a été un homme politique belge important, plusieurs fois ministre, notamment des Affaires étrangères. En 1950, il est dans l'opposition.

Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. A072340. © Anonyme.

« Le 9 mai 1950 sera peut-être une date d'une importance capitale dans l'histoire de l'organisation européenne et de la construction de la paix. Je dis peut-être, car les prochaines semaines vont nous révéler si nous nous trouvons une fois de plus devant une idée généreuse et sage, que l'égoïsme et la timidité des hommes vont faire échouer, ou si cette fois l'audace dans la réalisation sera à la mesure de l'espoir qui est né. »

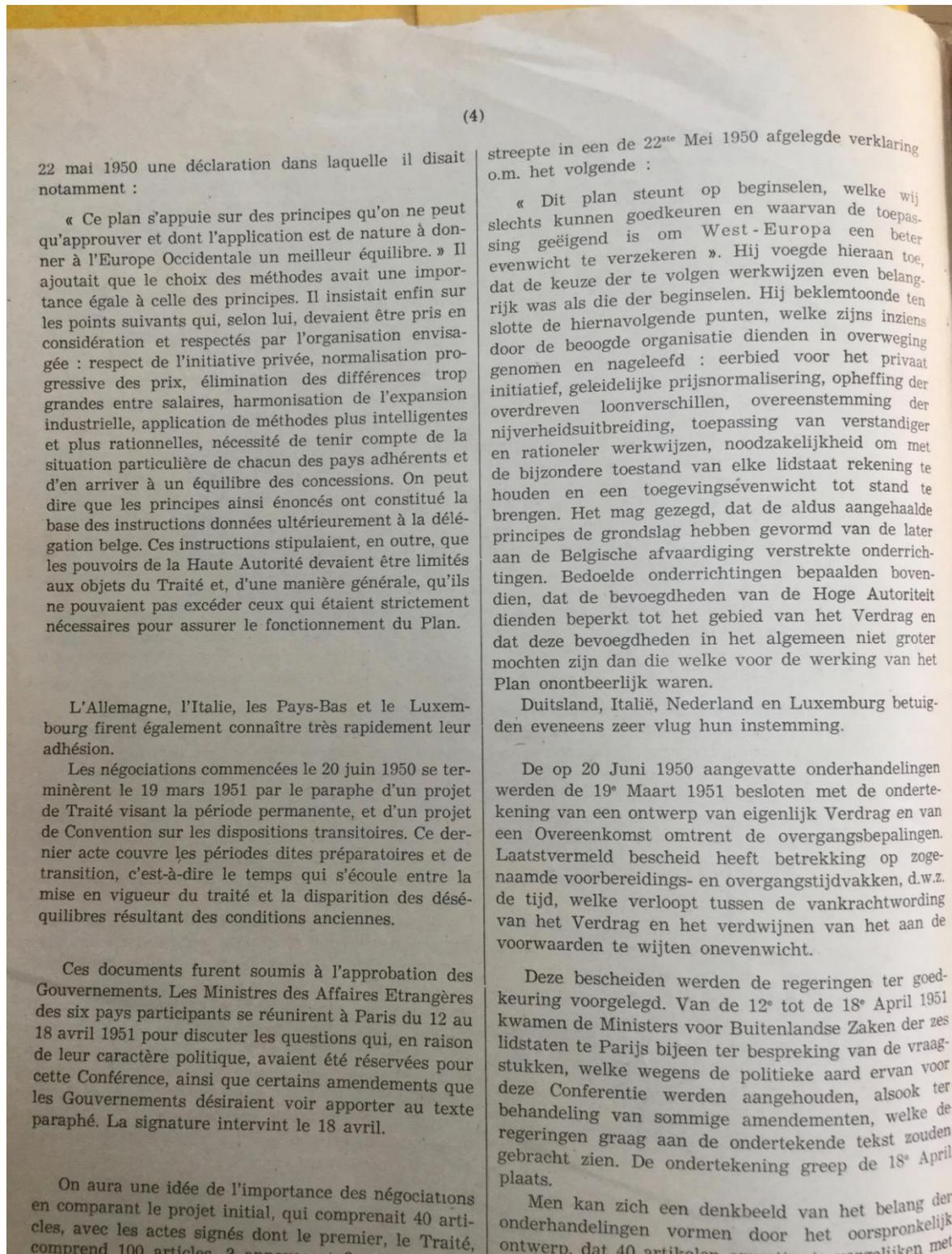
Paul-Henri Spaak, *Le Soir*, 8 juin 1950, cité dans Michel Dumoulin, *Spaak*, Éditions Racine, 1999, Bibliothèque des Archives diplomatiques.

Document 3 : diagramme présentant la production d'acier après 1945.



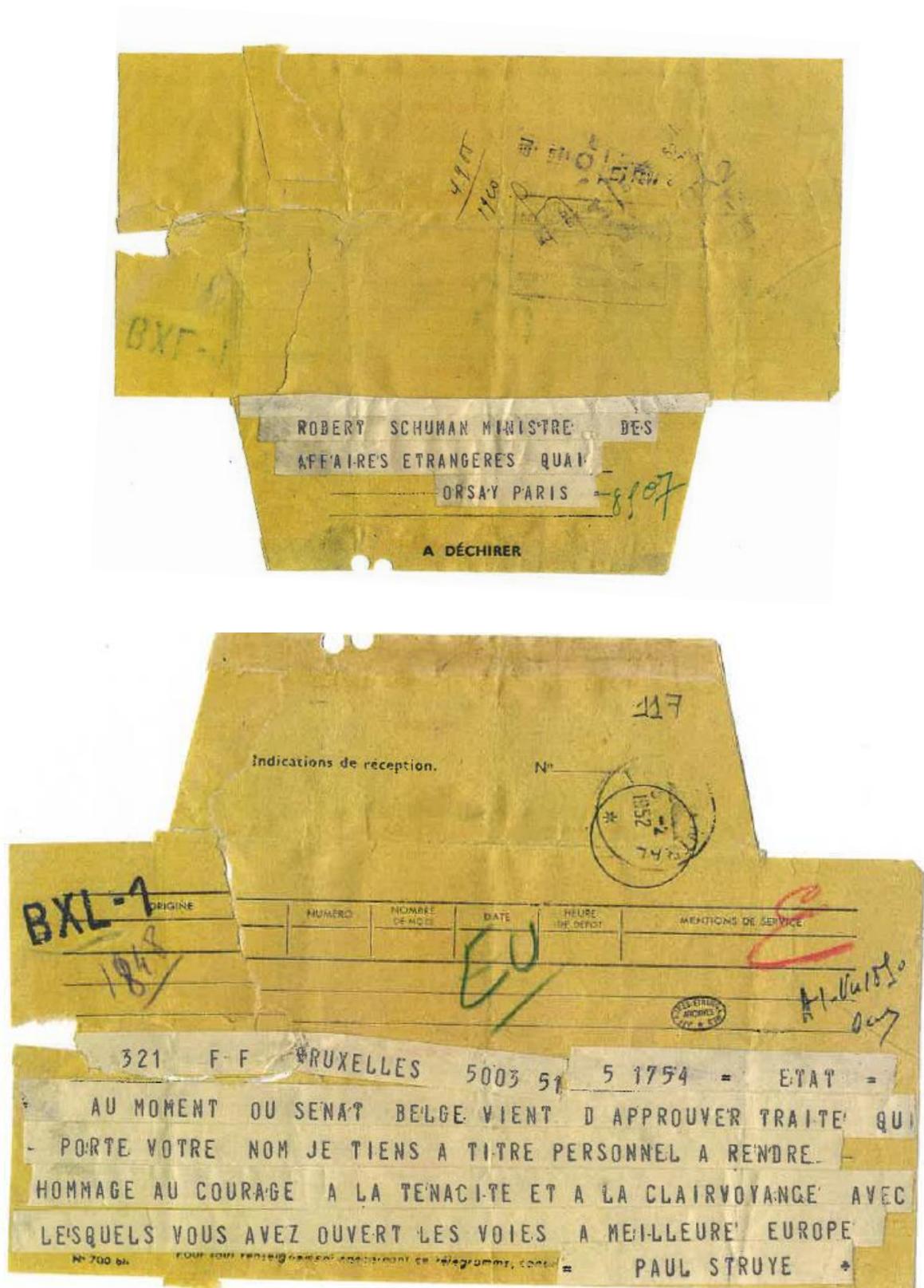
Cabinet du ministre, Robert Schuman 1948-1953, 140. Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Document 4 : extrait du projet de loi de ratification déposé par le gouvernement belge, texte en français et en flamand.



Cabinet du ministre, Robert Schuman 1948-1953, 146. Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Document 5 : télégramme de Paul Struyve à Robert Schuman, février 1952.

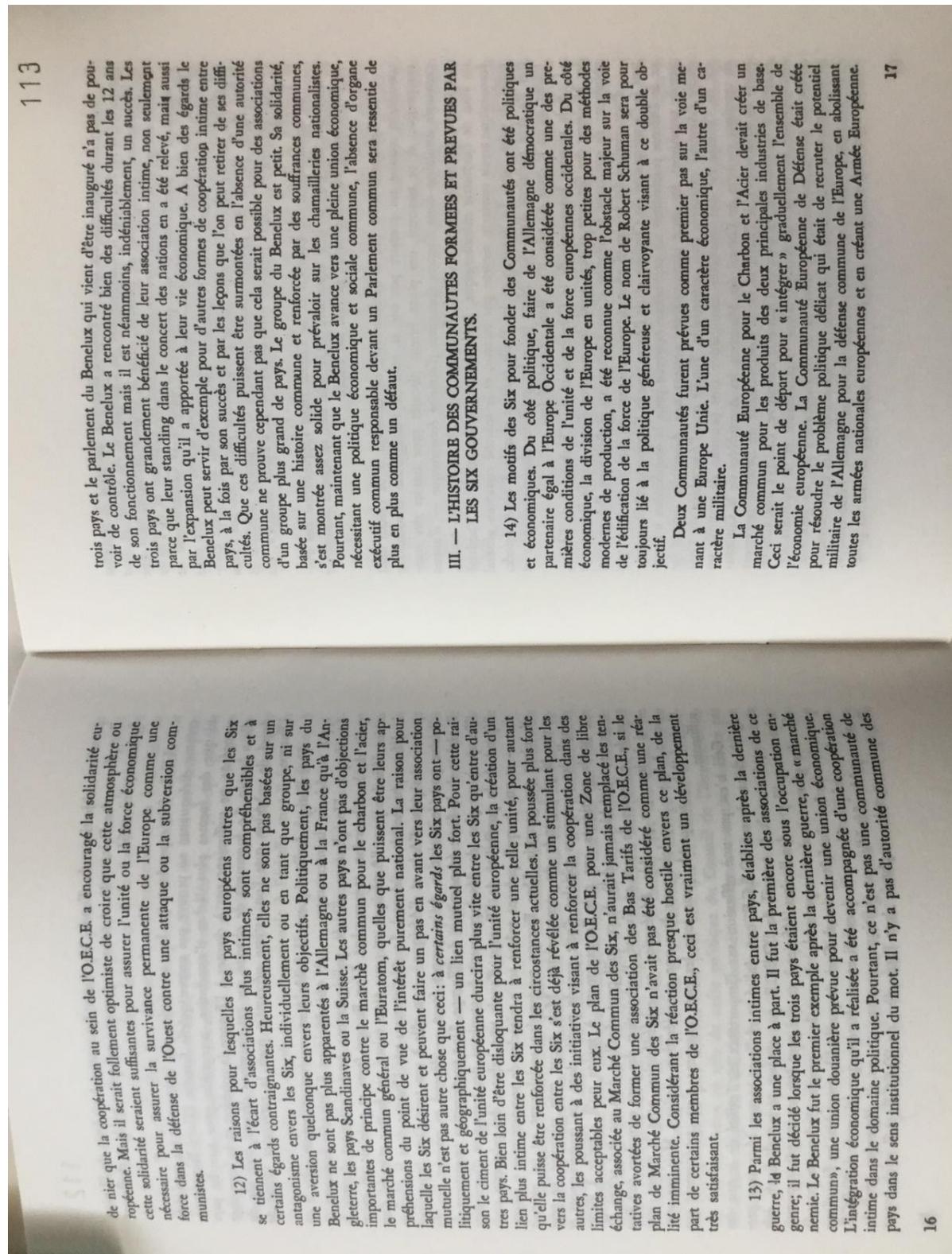


Cabinet du ministre, Robert Schuman 1948-1953, 139. Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

7 | 8 Dossier réalisé par M. Birebent, professeur relai de l'Académie de Créteil auprès des Archives diplomatiques

Document 6 : extrait d'une étude sur la construction européenne.

J. W. Beyen, *Aperçu sur le développement de l'intégration européenne*, Rome 10-13 juin 1957, Movimento Europeo Congresso d'Europa.



Mise en page par A.TOH